

LES FOULÉES ROSES LONGJUMELLOISES

Règlement de l'épreuve — Édition 2026

Course solidaire au profit de la Ligue contre le cancer · Samedi 17 octobre 2026

L'ESSENTIEL

Date	Samedi 17 octobre 2026
Lieu	Départs et arrivées : Piste d'athlétisme Complexe sportif Langrenay 25 rue Léontine Sohier — Longjumeau (91160)
Épreuves	10 km — départ 9 h 00 · 5 km — départ 10 h 00 · 1 km enfants — départ 11 h 00
Deux formules	Chronométrée (dossard à puce, classement) ou non chronométrée (dossard solidaire), au choix du participant
Tarifs	En ligne (5 € minimum + de frais de plateforme) ·
Quotas	10 km : 200 dossards · 5 km : 200 dossards · 1 km : 100 dossards
Inscriptions	En ligne sur AdéoRun du [date à confirmer] au jeudi 15 octobre 2026 à 23 h 59, puis sur place
Solidarité	Intégralité des droits d'inscription reversée à la Ligue contre le cancer

ARTICLE 1 ORGANISATION

Organisateur : Ville de Longjumeau — service des sports, en partenariat avec la section athlétisme du LPOL.

Directeur de course : KADDOUR Alexandre 06.23.58.47.01, akaddour@longjumeau.fr.

Référent inscriptions et interlocuteur unique du prestataire : MOREAU Irène, irène.moreau@orange.fr, 06.86.89.65.30 joignable le jour J.

Contact organisation (à publier sur le formulaire d'inscription) : sports@longjumeau.fr 01.64.54.59.37.

Prestataire : la gestion des inscriptions en ligne et le chronométrage sont confiés à la société **AdéoChrono**, qui met en place le formulaire d'inscription sur la plateforme partenaire **AdéoRun**. Les inscriptions non chronométrées sont gérées directement par la section athlétisme.

ARTICLE 2 OBJET DE LA MANIFESTATION

La manifestation a pour objet l'organisation d'épreuves pédestres ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés, dans un esprit sportif, convivial et familial.

Elle s'inscrit dans le cadre d'Octobre Rose, mois de mobilisation contre le cancer du sein, et poursuit un double objectif : la promotion de l'activité physique pour toutes et tous, et la collecte de fonds au profit de la Ligue contre le cancer. L'intégralité des droits d'inscription, hors frais de service de la plateforme en ligne, est reversée à la Ligue contre le cancer.

ARTICLE 3 ÉPREUVES, HORAIRES, PARCOURS ET QUOTAS

Épreuve	Départ	Quota	Formules proposées	Temps limite
10 km	9 h 00	200 dossards	Chronométrée ou non chronométrée	1 h 30
5 km	10 h 00	200 dossards	Chronométrée ou non chronométrée	1h
1 km famille	11 h 00	100 dossards	Non chronométrée uniquement	1h

Les inscriptions sont closes dès que le quota d'une épreuve est atteint. Les quotas s'entendent toutes formules confondues et doivent être arrêtés avant l'ouverture des inscriptions : ils sont paramétrés dans le formulaire en ligne et conditionnent le nombre de dossards et de puces commandés.

Parcours : les tracés reprennent ceux des éditions précédentes, avec départ et arrivée sur la piste d'athlétisme. Les épreuves se déroulent à l'intérieur du complexe sportif Langrenay et la plaine de Balizy zone non moteur fermée et sécurisée.

La formule non chronométrée est également ouverte à la marche sur le 5 km.

ARTICLE 4 LES DEUX FORMULES DE PARTICIPATION

Chaque participant choisit sa formule au moment de l'inscription. Ce choix détermine le type de dossard remis et doit être identifié comme deux circuits distincts dans le formulaire en ligne (site internet de la ville).

	FORMULE CHRONOMÉTRÉE	FORMULE NON CHRONOMÉTRÉE
Épreuves	10 km et 5 km	10 km, 5 km et 1 km
Inscription	En ligne sur AdéoRun, ou sur place dans la limite des dossards restants	En ligne (site de la ville) ou sur place : vendredi 16 octobre de 18 h à 20 h, ou le jour de la course (7h30-9h)
Tarif	En ligne (5 € minimum + frais de plateforme)	5 € minimum
Justificatif	Pass Prévention Santé (article 5)	Formulaire inscription + questionnaire Sport/Santé
Dossard	Dossard avec puce électronique	Dossard solidaire sans puce
Résultat	Temps réel et classement publiés en ligne	Ni temps, ni classement
Médaille	Oui	Oui
Gestion	AdéoChrono / AdéoRun	Section athlétisme

Au départ, les participants de la formule chronométrée se placent à l'avant du peloton, les participants non chronométrés à l'arrière. Le passage d'une formule à l'autre après l'inscription n'est possible que jusqu'au retrait du dossard et dans la limite des dossards disponibles.

ARTICLE 5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 — Formule chronométrée : justificatif obligatoire

Les participants majeurs doivent fournir, à l'inscription ou au plus tard au retrait du dossard, l'un des documents suivants :

- Une licence FFA Athlé Compétition en cours de validité le jour de la course. Les licences Athlé Entreprise, Athlé Running et Athlé Santé Loisir ne sont pas acceptées pour les épreuves chronométrées ;
- À défaut, le **Pass Prévention Santé (PPS)** délivré par la FFA sur pps.athle.fr, en cours de validité le jour de la course.

Point de vigilance — évolution du PPS au 1^{er} janvier 2026

Le Parcours Prévention Santé, gratuit et valable 3 mois, est devenu le **Pass Prévention Santé** : payant (5 € par an), valable 12 mois et incluant une assurance responsabilité civile.

Les participants mineurs doivent fournir une licence FFA Athlé Compétition en cours de validité ou, à défaut, un Pass Prévention Santé. Dans les deux cas, le représentant légal valide l'autorisation parentale en ligne au moment de l'inscription, ou établit l'attestation mineur sur pps.athle.fr.

Le justificatif est déposé en ligne lors de l'inscription et vérifié par le prestataire, ou présenté au retrait du dossard pour les inscriptions sur place. Sans justificatif valable, aucun dossard chronométré n'est remis : le participant peut alors basculer sans surcoût vers la formule non chronométrée.

5.2 — Formule non chronométrée

Aucun justificatif médical n'est exigé systématiquement. Avant de compléter la fiche d'inscription, le participant, ou son représentant légal pour un mineur, doit consulter le questionnaire Sport/Santé.

- Si toutes les réponses au questionnaire sont « NON », aucun certificat médical n'est nécessaire. Il suffit de compléter la fiche d'inscription.
- Si au moins une réponse est « OUI », le participant devra consulter son médecin afin d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche.

Chaque participant pratique l'activité sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 6 INSCRIPTIONS, TARIFS ET PAIEMENT

En ligne — formule chronométrée

- Plateforme AdéoRun
- Ouverture des inscriptions : **[date à confirmer]** — clôture le jeudi 15 octobre 2026 à 23 h 59, ou avant si les quotas sont atteints.
- Tarif : 5 € TTC, compris (5 € reversés à la Ligue contre le cancer + frais de service de la plateforme).
- Informations demandées au participant : nom, prénom, sexe, date de naissance, courriel, téléphone, ville, épreuve, club le cas échéant, personne à prévenir en cas d'urgence, justificatif de santé (licence FFA Athlé Compétition ou Pass Prévention Santé) et, pour les mineurs, autorisation parentale.

Sur place — formule non chronométrée

- Ouverture des inscriptions : **[date à confirmer]** — clôture le Samedi 17 octobre 2026 30min avant chaque départ, ou avant si les quotas sont atteints.
- Site de la ville de Longjumeau formulaire en ligne
- Vendredi 16 octobre, au stade de 18 h à 20 h : inscriptions non chronométrées et retrait des dossards.
- Samedi 17 octobre, au stade, à partir de 7 h 30 : inscriptions non chronométrées, dans la limite des dossards restants. Clôture 30 minutes avant chaque départ.
- Tarif : 5 € minimum ; chacun est libre de donner davantage au profit de la Ligue contre le cancer.
- Moyens de paiement acceptés sur place : espèces, chèque à l'ordre du LPOL Athlétisme, carte bancaire si terminal disponible.

Toute inscription est nominative, personnelle et définitive. Elle ne peut être cédée à un tiers ni reportée sur une autre édition. Les droits d'inscription étant intégralement destinés à la Ligue contre le cancer, ils ne donnent lieu à aucun remboursement, y compris en cas de non-participation, de blessure ou d'annulation de l'épreuve.

Un changement d'épreuve ou de formule peut être accordé par l'organisateur, dans la limite des quotas et sans remboursement de différence de tarif.

ARTICLE 7 DOSSARDS, PUCES ET CESSIION DE DOSSARD

Le retrait des dossards s'effectue le vendredi 16 octobre de 18 h à 20 h et le jour de la course à partir de 7 h 30, sur présentation de la confirmation d'inscription, d'une pièce d'identité et, le cas échéant, du justificatif prévu à l'article 5.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, entièrement visible pendant toute la durée de l'épreuve, sans être plié, découpé ni masqué. La puce de chronométrage est fixée selon les consignes du prestataire ; aucune performance ne peut être réclamée par un participant dont le dossard ou la puce n'était pas conforme.

Toute cession de dossard est strictement interdite. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera tenue pour responsable en cas d'accident survenu à ce dernier pendant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité dans ce type de situation ; la responsabilité du cédant comme celle du repreneur pourra être recherchée.

Modalités de restitution des puces et des dossards : les puces et les dossards sont jetables. Aucune caution n'est demandée et aucune restitution n'est obligatoire. Les participants sont toutefois invités à déposer leur dossard dans les bacs prévus à cet effet dans la zone d'arrivée : les dossards récupérés sont conservés par l'organisation et réutilisés lors des éditions suivantes.

ARTICLE 8 CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENTS

Le chronométrage est assuré par AdéoChrono au moyen de puces électroniques et d'une arche de détection placée au départ et à l'arrivée. Seuls figurent au classement les participants inscrits en formule chronométrée dont la puce a été correctement détectée.

Aucun classement n'est établi pour le 1 km ni pour la formule non chronométrée.

Les résultats sont publiés en ligne le jour même sur la page de l'épreuve. Toute réclamation doit être adressée à l'organisation AdéoChrono dans les 48 heures suivant leur publication ; passé ce délai, les classements sont définitifs.

ARTICLE 9 TEMPS LIMITES, POSTES DE CONTRÔLE ET ABANDON

Les temps limites sont fixés à 1 h 30 pour le 10 km et à 1h pour le 5 km. Au-delà, la sécurisation du parcours ne peut plus être garantie : les participants concernés sont invités à rejoindre directement la zone d'arrivée, et leur temps n'est plus enregistré.

Des postes de contrôle et des signaleurs sont positionnés sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le participant doit impérativement se signaler au poste de contrôle et restituer son dossard à l'organisation, afin d'éviter des recherches inutiles. Un participant mis hors course qui souhaiterait poursuivre le parcours ne pourra le faire qu'après remise de son dossard, sous sa propre responsabilité et en dehors de l'organisation.

ARTICLE 10 RAVITAILLEMENT

10 km : ravitaillement à l'arrivée.

5 km et 1 km : ravitaillement à l'arrivée.

Dans une démarche écoresponsable, les ravitaillements sont servis sans gobelet jetable : les participants sont invités à se munir de leur gourde.

ARTICLE 11 RÉCOMPENSES

Une médaille est remise à chaque participant à l'arrivée, quelle que soit la formule choisie.

Conformément à l'esprit solidaire de l'événement, aucune prime en argent n'est attribuée.

ARTICLE 12 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un dispositif prévisionnel de secours est présent pendant toute la durée de la manifestation, assuré par la croix rouge.

Des signaleurs sont positionnés aux points sensibles du parcours et aux intersections ; leurs consignes doivent être respectées sans discussion. Tout participant est tenu de porter assistance à un autre participant en difficulté et de prévenir le poste de contrôle.

Les secouristes et l'organisation peuvent décider de l'arrêt d'un participant pour raison de santé ou de sécurité ; cette décision s'impose à l'intéressé.

Le port d'écouteurs est vivement déconseillé. L'accompagnement par un vélo, une trottinette ou un animal est interdit, sauf autorisation expresse de l'organisation.

ARTICLE 13 ASSURANCES

La Ville de Longjumeau, en sa qualité d'organisateur, a souscrit par ses soins auprès de SMACL une assurance responsabilité civile (police n° C2024-13696) couvrant, pour la durée de l'épreuve, sa propre responsabilité, celle de ses préposés et celle des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant non licencié d'être couvert par une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer, conformément à l'article L. 321-4 du code du sport.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

ARTICLE 14 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans une démarche écoresponsable, les participants s'engagent à :

- Ne jeter aucun déchet en dehors des zones prévues à cet effet ;
- Utiliser les poubelles installées aux ravitaillements et à l'arrivée ;
- Respecter les espaces publics et les espaces verts traversés.

Tout manquement caractérisé peut entraîner la mise hors course du participant concerné.

ARTICLE 15 DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur et ses partenaires institutionnels à utiliser, sans contrepartie financière, les images fixes ou animées sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, pour la promotion de l'événement et la communication de la Ville de Longjumeau, sur tout support.

ARTICLE 16 DONNÉES PERSONNELLES

Le responsable de traitement est la Ville de Longjumeau. Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées pour les seules finalités suivantes : gestion des inscriptions, organisation et sécurité de l'épreuve, établissement et publication des classements, information des participants sur l'événement. AdéoChrono et AdéoRun interviennent en qualité de sous-traitants.

Conformément au règlement général sur la protection des données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, notamment à la publication de son nom dans les classements en ligne. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de la Ville :

dpo@longjumeau.fr

Une case à cocher facultative est prévue sur le formulaire d'inscription pour l'envoi d'informations sur les éditions suivantes.

ARTICLE 17 MODIFICATION, ANNULATION ET FORCE MAJEURE

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou la configuration des épreuves, voire d'annuler la manifestation, pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques, sur décision des autorités administratives ou en cas de force majeure.

Les droits d'inscription étant destinés à la Ligue contre le cancer, aucun remboursement individuel ne pourra être demandé, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 18 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription, en ligne ou sur place, vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est mis en ligne sur la page d'inscription et affiché au retrait des dossards.

Fait à Longjumeau, le 21/09/2026. Le directeur de course : KADDOUR.A